

## 1 Délégations du Président en matière de mandatement

PM 1 : Ordonnancement : acte par lequel l'ordonnateur donne l'ordre de payer ou d'enregistrer la dépense ou la charge.

N° Ordre	Elu / Direction / Fonction / Service	Nom et Prénom du délégué	Objet / Acte	Montant Maximum	Terme - au plus tard le 31/12/2029	Modalités Particulières
1	Membre élue	Barbara Vlaeminck	PM 1			
2	Directeur général	Charles Roger	PM 1			
3	Directrice générale adjointe	Isabelle Coupey	PM 1			En cas d'absence ou d'empêchement du Président, des 2 Vice-Présidents et du Directeur général
4	Secrétaire générale	Lamia Stambouli	PM 1			En cas d'absence ou d'empêchement du Président, des 2 Vice-Présidents et du Directeur général

**Bon pour délégation**

**Le Président**



## 2 Délégations du Trésorier en matière de liquidation

TM 1 : Paiement : acte par lequel le trésorier autorise le règlement ou l'enregistrement des dépenses ou des charges.

N° Ordre	Elu / Direction / Fonction / Service	Nom et Prénom du délégataire	Objet / Acte	Montant Maximum	Terme - au plus tard le 31/12/2029	Modalités Particulières
1	Trésorière Adjointe	Géraldine Calmettes	TM 1			

**Bon pour délégation**

**Le Trésorier**

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

06 MAR. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

### 3 Délégations financières du Président (hors marchés publics)

Notes :

- Le système de délégation proposé ici ne s'applique pas aux marchés publics, soumis au chapitre 7 « délégations pour marchés publics ».
- Concernant les délégations visées au présent chapitre, les montants s'entendent du montant global de la prestation pendant toute la durée du contrat, renouvellements et reconductions inclus. Lorsque le contrat est à durée indéterminée ou à tacite reconduction sans terme, la signature revient au Président ou à un délégataire non limité quant au montant.

FI 1 : Engagement de toutes dépenses hors marchés publics (bon d'achat, accord sur un devis, lettre de commande, acte d'engagement, contrats, conventions, etc.).

N° Ordre	Elu / Direction / Fonction / Service	Nom et Prénom du délégataire	Objet / Acte	Montant Maximum	Terme - au plus tard le 31/12/2029	Modalités Particulières
1	Membre élue	Barbara Vlaeminck	FI 1	Dans la limite des crédits votés au budget.		
2	Directeur général	Charles Roger	FI 1	Dans la limite des crédits votés au budget.		
3	Directrice générale adjointe	Isabelle Coupey	FI 1	Dans la limite des crédits votés au budget.		En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur général.
			FI 1	5 000 000 XPF		
4	Secrétaire générale	Lamia Stambouli	FI 1	Dans la limite des crédits votés au budget.		En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur général.
			FI 1	5 000 000 XPF		
5	Directrice des opérations	Gaëlle Cali	FI 1	2 000 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
6	Directeur d'exploitation de l'aéroport de Nouméa – la Tontouta	Remi Berdoyes	FI 1	2 000 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
7	Directrice des aéroports domestiques	Letisia Tuita	FI 1	2 000 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention
8	Directeur administratif et financier	Bernard Garin	FI 1	1 000 000 XPF		
9	Directrice de missions	Cécilia Ruis	FI 1	500 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
10	Directrice des ressources humaines	Agnès Louveau	FI 1	500 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
11	Directrice des systèmes d'information	Sandy Lécureur	FI 1	500 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
12	Directrice des affaires juridiques	Jennifer Martin-Rodriguez	FI 1	500 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
13	Directrice communication	Sidonie Ganatchian	FI 1	500 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
14	Directrice des opérations TTA	Laure Aubin	FI 1	500 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
15	Responsable Infrastructures TTA	Sophie Baradat	FI 1	500 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
16	Responsable du département technique TTA	Benoit Henty	FI 1	500 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.

**Haut-Commissariat de la République**  
**en Nouvelle-Calédonie**  
**06 MAR. 2025**  
**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

N° Ordre	Elu / Direction / Fonction / Service	Nom et Prénom du délégataire	Objet / Acte	Montant Maximum	Terme - au plus tard le 31/12/2029	Modalités Particulières
17	Responsable Sûreté TTA	Ludovic de Greslan	FI 1	100 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
18	Responsable développement commercial et projets TTA	Lionel Terrisse	FI 1	100 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
19	Responsable d'exploitation Magenta	Sylvie Priou	FI 1	100 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
20	Responsable d'exploitation Lifou	Alexandre Brjosniovschi	FI 1	100 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
21	Responsable ingénierie de formation	Céline Cardinaud	FI 1	100 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
22	Responsable des Ecoles	David Leclerc	FI 1	100 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
23	Responsable du département gestion des entreprises	Benoît Dunoguès	FI 1	100 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
24	Responsable du département développement durable, QHSE, industrie et maintenance	Mathieu Ladiesse	FI 1	100 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
25	Responsable du département avis, commerce, tourisme et commerce extérieur	Valérie Maton	FI 1	100 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
26	Responsable marketing	Camille Deneufbourg	FI 1	100 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
27	Responsable du développement RH	Virginie Petit	FI 1	100 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
28	Responsable du service support informatique	Aurélien Lhéritier	FI 1	100 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
29	Chargé d'opérations Techniques TTA	Robert Leroux	FI 1	100 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
30	Chargé d'opérations Techniques TTA	Cédric Harbulot	FI 1	100 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
31	Responsable maintenance TTA	Christophe Lasbories	FI 1	100 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
32	Responsable du système de gestion de la sécurité aéroportuaire	Yvonne Ukeiwé	FI 1	100 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
33	Responsable sûreté des aéroports domestiques	Romain Ikai	FI 1	100 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
34	Responsable assurance qualité sûreté des aéroports domestiques	Assetou CISSE	FI 1	100 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
35	Chargée de projets	Florence Morel	FI 1	100 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
36	Chargé de projets	Frédéric Prentout	FI 1	100 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
37	Responsable RH TTA	Sandrine Ramella	FI 1	100 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.

N° Ordre	Elu / Direction / Fonction / Service	Nom et Prénom du déléataire	Objet / Acte	Montant Maximum	Terme - au plus tard le 31/12/2029	Modalités Particulières
38	Coordinatrice technique	Emilie Kasiran	FI 1	100 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
39	Responsable sécurité et santé au travail	Nausicaa Lhotellier	FI 1	100 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention
40	Agences	Isabelle Chenu	FI 1	5 000 XPF		Dans le cadre des services délivrés sur infogreffre.nc
44	Agences	Olga Aupetit	FI 1	5 000 XPF		Dans le cadre des services délivrés sur infogreffre.nc
45	Agences	Roxanne Santacroce	FI 1	5 000 XPF		Dans le cadre des services délivrés sur infogreffre.nc
46	Agences	Véronique Kasanwardi	FI 1	5 000 XPF		Dans le cadre des services délivrés sur infogreffre.nc
47	Agences	Benoît Delagneau	FI 1	5 000 XPF		Dans le cadre des services délivrés sur infogreffre.nc

**Bon pour délégation**

**Le Président**



Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

06 MAR. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

## 4 Actes dont découle une créance au profit de la CCI-NC

AEC 1 : Emission de propositions, devis, ou éléments financiers (hors conventions d'occupation du domaine public et appels d'offres).

AEC 2 : Conventions et contrats (hors conventions d'occupation du domaine public et appels d'offres).

AEC 3 : Réponse à un appel d'offres (**Président**).

AEC 4.1 : Conventions et autorisations d'occupation du domaine public (**Président**).

AEC 4.2 : Avenants aux conventions d'occupation du domaine public.

AEC 5 : Facturation.

AEC 5.1 : Avoir de l'exercice en cours

AEC 6 : Rapports financiers et attestations financières.

N° Ordre	Elu / Direction / Fonction / Service	Nom et Prénom du délégataire	Objet / Acte	Montant Maximum	Terme – au plus tard le 31/12/2029	Modalités Particulières
1	Membre élue	Barbara Vlaeminck	AEC 1, AEC 2, AEC 3, AEC 4.1 AEC 4.2, AEC 6			
2	Directeur général	Charles Roger	AEC 1, AEC 2, AEC 4.1, AEC 4.2, AEC 5, AEC 5.1, AEC 6			AEC 4.1 : uniquement pour les conventions de durée totale inférieure à 1 an.
3	Directrice générale adjointe	Isabelle Coupey	AEC 1, AEC 2, AEC 4.1, AEC 4.2, AEC 5, AEC 5.1, AEC 6			AEC 4.1 : uniquement pour les conventions de durée totale inférieure à 1 an.
4	Secrétaire générale	Lamia Stambouli	AEC 1, AEC 2, AEC 4.1, AEC 4.2, AEC 5, AEC 5.1, AEC 6			AEC 4.1 : uniquement pour les conventions de durée totale inférieure à 1 an.
5	Directeur d'exploitation de l'aéroport de Nouméa – la Tontouta	Rémi Berdoyes	AEC 1, AEC 2, AEC 5.1	500 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention. AEC 4.1 : uniquement pour les conventions de durée totale inférieure à 1 an.
			AEC 4.1, AEC 4.2, AEC 5			
6	Directrice des aéroports domestiques	Letisia Tuita	AEC 1, AEC 2, AEC 5.1	500 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention. AEC 4.1 : uniquement pour les conventions de durée totale inférieure à 1 an.
			AEC 4.1, AEC 4.2, AEC 5			
7	Directeur administratif et financier	Bernard Garin	AEC 5, AEC 5.1			
8	Directrice de missions	Cécilia Ruis	AEC 1, AEC 2, AEC 5.1	500 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
			AEC 5			
9	Directrice des opérations	Gaëlle Cali	AEC 1, AEC 2, AEC 5.1	3 000 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
			AEC 5			Dans les limites de son périmètre d'intervention.

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

06 MAR. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

N° Ordre	Elu / Direction / Fonction / Service	Nom et Prénom du délégué	Objet / Acte	Montant Maximum	Terme – au plus tard le 31/12/2029	Modalités Particulières
10	Conseillère entreprise	Cyrielle Rossignol	AEC 1	Sans limitation de montant pour la vente de produits au prix du catalogue		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
				200 000 XPF pour la vente de produits dont le prix diverge avec le catalogue et les tarifs intra internes		
				350 000 XPF pour la vente de formations catalogue en intra entreprise		
			AEC2	Sans limitation de montant pour la vente de produits au prix du catalogue		
			AEC 5	350 000 XPF pour la vente de produits dont le prix diverge avec le catalogue		
11	Responsable du département gestion des entreprises	Benoît Dunoguès	AEC 1, AEC 2	Sans limitation de montant pour la vente de produits au prix du catalogue		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
				100 000 XPF pour la vente de produits dont le prix diverge avec le catalogue		
			AEC 5			
12	Responsable du département développement durable, QHSE, industrie et maintenance	Matthieu Ladiesse	AEC 1, AEC 2	100 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
			AEC 5			
13	Responsable du département avis, commerce, tourisme et commerce extérieur	Valérie Maton	AEC 1, AEC 2	100 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
			AEC 5			
14	Responsable ingénierie de formation	Céline Cardinaud	AEC 1	Sans limitation de montant pour la vente de produits au prix du catalogue		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
				200 000 XPF pour la vente de produits dont le prix diverge avec le catalogue et les tarifs intra internes		
				350 000 XPF pour la vente de formations catalogue en intra entreprise		
			AEC2	Sans limitation de montant pour la vente de produits au prix du catalogue		
				350 000 XPF pour la vente de produits dont le prix diverge avec le catalogue		
			AEC 5			

N° Ordre	Elu / Direction / Fonction / Service	Nom et Prénom du délégué	Objet / Acte	Montant Maximum	Terme – au plus tard le 31/12/2029	Modalités Particulières
15	Responsable des écoles	David Leclerc	AEC 1, AEC 2, AEC 5	100 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
16	Directrice des opérations TTA	Laure Aubin	AEC 1, AEC 2, AEC 5.1 AEC 4.2, AEC 5	500 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
17	Responsable développement commercial et projets TTA	Lionel Terrisse	AEC 1, AEC 2, AEC 5.1 AEC 4.2, AEC 5	100 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
18	Responsable Infrastructures TTA	Sophie Baradat	AEC 1	500 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
19	Responsable Sûreté TTA	Ludovic De Greslan	AEC 1, AEC 2 AEC 5	100 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
20	Responsable du département technique TTA	Benoît Henry	AEC 1	500 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
21	Chef de projet	Frédéric Prentout	AEC 1, AEC 2	100 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
22	Responsable d'exploitation Magenta	Sylvie Priou	AEC 1 AEC 5	100 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
23	Responsable d'exploitation Lifou	Alexandre Brjosniovski	AEC 1 AEC 5	100 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
24	Responsable sûreté des aéroports domestiques	Romain Ikai	AEC 1 AEC 5	100 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
25	Responsable assurance qualité sûreté des aéroports domestiques	Assetou CISSE	AEC 1 AEC 5	100 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention
26	Chargé d'opérations et de conseil aux entreprises	Christian Tillon	AEC 5			Dans les limites de son périmètre d'intervention
27	Coordinatrice de formation	Gaëlle Luron	AEC 1	Exclusivement pour la vente de produits au prix du catalogue		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
28	Coordinatrice de formation	Roxanne Santacroce	AEC 1	Exclusivement pour la vente de produits au prix du catalogue		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
29	Conseiller gestion entreprises	Virginia Kolo	AEC 1, AEC 5	Exclusivement pour la vente de produits au prix du catalogue		Dans les limites de son périmètre d'intervention
30	Conseiller gestion entreprises	Thomas Lefevre	AEC 1, AEC 5	Exclusivement pour la vente de produits au prix du catalogue		Dans les limites de son périmètre d'intervention
31	Conseiller gestion entreprises	Andréa Soubielle	AEC 1, AEC 5	Exclusivement pour la vente de produits au prix du catalogue		Dans les limites de son périmètre d'intervention
32	Conseiller gestion entreprises	Véronique Kasanwardi	AEC 1, AEC 5	Exclusivement pour la vente de produits au prix du catalogue		Dans les limites de son périmètre d'intervention
33	Conseiller entreprises	Eric Fauvellière	AEC 1, AEC 5	Exclusivement pour la vente de produits au prix du catalogue		Dans les limites de son périmètre d'intervention
34	Chargée de formalités	Claude Lefebvre	AEC 1, AEC 5	Exclusivement pour la vente de produits au prix du catalogue		Dans les limites de son périmètre d'intervention
35	Chargée de clientèle CFE	Soraya Kai	AEC 1, AEC 5	Exclusivement pour la vente de produits au prix du catalogue		Dans les limites de son périmètre d'intervention



N° Ordre	Elu / Direction / Fonction / Service	Nom et Prénom du déléataire	Objet / Acte	Montant Maximum	Terme – au plus tard le 31/12/2029	Modalités Particulières
36	Chargée de clientèle CFE	Sophie Sarengat	AEC 1, AEC 5	Exclusivement pour la vente de produits au prix du catalogue		Dans les limites de son périmètre d'intervention
37	Assistante administrative et de formalités	Johanna Faaturai	AEC 1, AEC 5	Exclusivement pour la vente de produits au prix du catalogue		Dans les limites de son périmètre d'intervention
38	Assistante accueil	Karène Wagio	AEC 1, AEC 5	Exclusivement pour la vente de produits au prix du catalogue		Dans les limites de son périmètre d'intervention
39	Chargée de relation clients	Isabelle Chenu	AEC 1	Exclusivement pour la vente de produits au prix du catalogue		Dans les limites de son périmètre d'intervention
40	Assistante direction admin & formation	Olga Aupetit	AEC 1, AEC 5	Exclusivement pour la vente de produits au prix du catalogue		Dans les limites de son périmètre d'intervention
41	Assistante de direction des écoles	Sophie Gérard	AEC1, AEC5	Exclusivement pour la vente de produits au prix du catalogue		Dans les limites de son périmètre d'intervention

**Bon pour délégation**

**Le Président**

**Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie**

**06 MAR. 2025**

**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**


## 5 Délégations financières du Trésorier

- TF 1 : Ouverture/clôture des comptes bancaires centraux.
- TF 2 : Gestion de trésorerie (décisions de placement ou de rémunération de trésorerie).
- TF 3.1 : Signature des titres de paiements sur comptes centraux (chèques, virements émis et autorisation de prélèvement) pour le paiement des salaires et des charges sociales et des charges fiscales (hors protocoles d'accord et transactions).
- TF 3.2 : Signature des titres de paiements sur comptes centraux (chèques, virements émis et autorisation de prélèvement) autres que pour le paiement des salaires et des charges sociales et des charges fiscales.
- TF 4 : Opérations relatives aux encaissements : acquittement de chèques (signature au dos du chèque) et ordres de prélèvement à encaisser.
- TF 5 : Opérations courantes de trésorerie (virements de compte à compte, transmission des ordres de virement, de placement, de prélèvement ...).
- TF 6 : Bordereaux de dépenses autres que pour paiement des dépenses obligatoires énumérées à l'article 17 du décret n°2014-1752 (rémunérations du personnel, cotisations sociales, service de la dette, loyers de crédit-bail, impôts, taxes et versements assimilés, astreintes, dépenses découlant de l'exécution des décisions de justice, dépenses relatives aux élections des membres des chambres consulaires, services bancaires).
- TF 7 : Bordereaux de recettes.

N° Ordre	Elu / Direction / Fonction / Service	Nom et Prénom du délégataire	Objet / Acte	Montant Maximum	Terme – au plus tard le 31/12/2029	Modalités Particulières
1	Trésorière Adjointe	Géraldine Calmettes	TF 1 à TF 7			
2	Responsable comptable	Katia Lecourieux	TF 4, TF 6, TF 7			
3	Responsable contrôle interne financier	Patricia Petersen	TF 4, TF 6, TF 7			
4	Comptable	Clara Hanye	TF 4			
5	Aide-comptable	Jenna Lerandy	TF 4			
6	Agences	Isabelle Chenu	TF 4			
7	Agences	Olga AUPETIT	TF4			
8	Agences	Roxanne Santacroce	TF 4			
9	Agences	Véronique Kasanwardi	TF 4			
10	Assistante administrative TTA	Lysiane Thélise	TF 4			
11	Assistante administrative sûreté TTA	Carine Bride	TF 4			
12	Réviseur comptable	Diana Etul	TF6, TF7			

**Bon pour délégation**

**Le Trésorier**




## 6 Délégations financières du Président et du Trésorier dans le cadre de régie de dépenses et de recettes

- RG 1 : Régie de caisse (régie ayant pour objet de régler en espèces des dépenses urgentes de faible importance).
- RG 2 : Régie de compte bancaire (régie ayant pour objet de régler par chèque, carte bancaire ou par virement des dépenses de faibles importances urgentes ou répétitives).
- RG 3 : Régie de recette.
- RG 4 : Régie d'avance (régie ayant pour objet de régler par carte bancaire des dépenses de faible importance sur Internet).

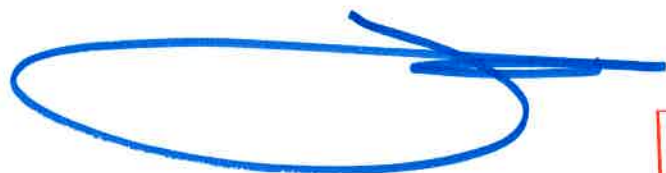
N° Ordre	Elu / Direction / Fonction / Service	Nom et Prénom du délégataire	Objet / Acte	Montant Maximum	Terme - au plus tard le 31/12/2029	Modalités Particulières
1	Directrice des systèmes d'information	Sandy Lecreur	RG4	300 000 XPF		Dans les limites de son périmètre d'intervention.
2	Responsable comptable	Katia Lecourieux	RG 1	20 000 XPF		
3	Responsable Contrôle interne financier	Patricia Petersen	RG 1	20 000 XPF		
4	Directrice des opérations TTA	Laure Aubin	RG3			
5	Responsable du département gestion des entreprises	Benoît Dunoguès	RG2, RG3			
6	Comptable	Clara Hanye	RG3			
7	Agences	Isabelle Chenu	RG1 RG3	20 000 XPF		
8	Agences	Véronique Kasanwardi	RG3			
9	Aide-comptable	Jenna Lerandy	RG3			
10	Conseillère et coordinatrice de formation	Nathalie Tama	RG3			
11	Conseiller gestion	Virginia Kolo	RG3			
12	Coordinatrice commerciale et administrative	Emilie Rousseau	RG3			
13	Chargée de formalités	Claude Lefebvre	RG 2, RG3			
14	Chargée de clientèle CFE	Sophie Sarengat	RG 2, RG3			
15	Chargée de clientèle CFE	Soraya Kaï	RG 2, RG3			
16	Assistante administrative TTA	Lysiane Thélise	RG3			
17	Assistante administrative sûreté TTA	Carine Bride	RG3			
18	Réviseur comptable	Diana Etul	RG3			
19	Assistante de Direction	Katia Rossignol	RG3			

Bon pour délégation

Le Président

Bon pour délégation

Le Trésorier





06 MAR. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

## 7 Délégations pour marchés publics

### 7.1 Passation

- MP 1 : Désignation des personnalités membres des différentes commissions et jury de concours (**Assemblée consulaire**).
- MP 2 : Détermination des spécifications et de la consistance des prestations et travaux avant tout appel à la concurrence ou négociation (**Responsable du service instructeur**)
- MP 3 : Signature des lettres de convocation des membres des différentes commissions et jury de concours (**Président de la CAO ou son suppléant**).
- MP 4 : Envoi des avis d'appel public à la concurrence et des éventuels rectificatifs aux Journaux d'Annonces Légales.
- MP 5 : Réception des plis relatifs aux candidatures et aux offres, dont signature des récépissés, tenue du registre d'arrivée des plis.
- MP 6 : Commission technique de dépouillement (articles 13-1 et 27 délib. 424 : **Président de la CAO ou son suppléant, représentant du service instructeur, représentant du trésorier, toute autre personne jugée nécessaire**).
- MP 6.1 : Représentation du service instructeur lors de la CTD.
- MP 6.2 : Représentation du Trésorier lors de la CTD.
- MP 6.3 : Secrétariat de la CTD
- MP 6.4 : Signature des procès-verbaux d'ouverture des plis d'offres suite à l'ouverture des candidatures et des offres (**Président de la CAO ou son suppléant**).
- MP 7 : Analyse des offres et rédaction d'un rapport d'analyse des offres (**Responsable du service instructeur**).
- MP 8 : Commission d'appel d'offres (articles 13-1 à 13-4 délib. 424 : Avec voix délibérative : **Président de la CAO, Membres de la CAO** ; Avec voix consultative : **Responsable du service instructeur, Trésorier, Ordonnateur, Directeur de l'établissement ou son représentant, et toute personne dont la présence est jugée nécessaire**).
- MP 8.1 : Représentation de l'Ordonnateur lors de la CAO.
- MP 8.2 : Représentation du Trésorier lors la CAO.
- MP 8.3 : Responsable du service instructeur lors de la CAO.
- MP 8.4 : Représentant du directeur de l'établissement.
- MP 8.5 : Secrétariat de la CAO
- MP 8.6 : Signature des procès-verbaux de jugement des offres qui arrêtent la liste des candidats admis à concourir, éliminent les offres inappropriées, irrégulières inacceptables ou anormalement basses, procèdent au classement des offres et proposent d'attribuer le marché (**Président de la CAO ou son suppléant**).
- MP 9 : Signature de la lettre demandant des précisions sur la teneur des offres et des candidatures et de tous courriers liés aux différentes phases de chacune des procédures de passation prévues par le code des marchés publics avant attribution (**Président de la CAO, son suppléant ou Responsable du service instructeur**).
- MP 10 : Signature des courriers de recours à la négociation avec les candidats (**Président de la CAO ou son suppléant**).
- MP 11 : Signature des courriers de rejet des candidatures (**Président de la CAO, son suppléant ou Président**).
- MP 12 : Signature des courriers d'acceptation des offres aux soumissionnaires retenus et demande des pièces et attestations obligatoires en vue de la finalisation du marché (**Président ou Responsable du service instructeur**), élimination d'une offre retenue en cas de non-production des attestations et documents obligatoires (**Président**).
- MP 13 : Signature des courriers de rejet des offres aux soumissionnaires non retenus (**Président ou Responsable du service instructeur**).

MP 14 : Signature des pièces (dont l'acte d'engagement) du marché (**Président**).

MP 15 : Notification de l'exemplaire unique du marché (**Président**).

MP 16 : Signature du rapport de présentation du marché (**Président** à la suite d'un projet préparé par le service intéressé).

MP 17 : Envoi du marché au contrôle de légalité.

MP 18 : Envoi des avis d'attribution du marché.

MP 19 : Déclaration sans suite, d'infructuosité et/ou de relance d'un marché de gré à gré (**Président**).

MP 20 : Signature des avenants (**Président**).

MP 21 : Rapport de présentation des avenants (**Responsable du service instructeur**).

MP 22 : Réponse aux demandes d'accès aux documents administratifs relatifs aux marchés publics (**Président**).

N° Ordre	Elu / Direction / Fonction / Service	Nom et Prénom du délégataire	Objet / Acte	Montant Maximum	Terme - au plus tard le 31/12/2029	Modalités Particulières
1	Membre élue	Barbara Vlaeminck	MP 12, MP 13, MP 14, MP 15, MP 16, MP 19, MP 20, MP 21, MP 22	Dans la limite des crédits votés au budget.		
2	Trésorière adjointe	Géraldine Calmettes	MP 6.2, MP 8.2			
3	Directeur général	Charles Roger	MP 2, MP 4, MP 5, MP 6.1, MP 8.4, MP9, MP12, MP 13, MP 17, MP 18, MP 22			
4	Directrice générale adjointe	Isabelle Coupey	MP 2, MP 4, MP5, MP 6.1, MP 6.3, MP 8.1, MP 8.4, MP9, MP12, MP 13, MP 17, MP 18, MP 22			
5	Secrétaire générale	Lamia Stambouli	MP 2, MP 4, MP5, MP 6.1, MP 6.3, MP 8.1, MP 8.4, MP9, MP12, MP 13, MP 17, MP 18, MP 22			
6	Directeur administratif et financier	Bernard Garin	MP 2, MP 4, MP 5, MP6.1, MP7, MP 8.1, MP 8.3, MP 8.5, MP9, MP12, MP13, MP 17, MP 18, MP 22			
7	Directeur d'exploitation de l'aéroport de Nouméa – la Tontouta	Remi Berdoyes	MP 2, MP 6.1, MP7, MP 8.1, MP 8.3, MP9, MP 12, MP13, MP21, MP 22			
8	Directrice des aéroports domestiques	Letisia Tuita	MP 2, MP 6.1, MP 7, MP 8.1, MP 8.3, MP 9, MP 12, MP13, MP 21, MP 22			
9	Directrice des ressources humaines	Agnès Louveau	MP 2, MP 6.1, MP7, MP 8.1, MP 12, MP 8.3, MP9, MP13, MP21, MP 22			
10	Directrice des systèmes d'information	Sandy Lecqueur	MP 2, MP 6.1, MP7, MP 8.1, MP 12, MP 8.3, MP9, MP13, MP21, MP 22			
11	Directrice du service communication	Sidonie Ganatchian	MP 2, MP 6.1, MP7, MP 8.1, MP 12, MP 8.3, MP9, MP13, MP21, MP 22			
12	Directrice des affaires juridiques	Jennifer Martin-Rodriguez	MP 4, MP 5, MP 6.3, MP 8.5, MP 17, MP 18, MP 22			

N° Ordre	Elu / Direction / Fonction / Service	Nom et Prénom du déléataire	Objet / Acte	Montant Maximum	Terme - au plus tard le 31/12/2029	Modalités Particulières
13	Directrice des opérations TTA	Laure Aubin	MP 2, MP 6.1, MP7, MP 8.1, MP 12, MP 8.3, MP9, MP13 MP21, MP 22			
14	Responsable infrastructures TTA	Sophie Baradat	MP 2, MP 6.1, MP 7, MP 8.1, MP 8.3, MP9, MP12, MP13, MP21			
15	Responsable du département technique TTA	Benoit Henry	MP 2, MP 6.1, MP 7, MP 8.1, MP 8.3, MP9, MP12, MP13, MP21			
16	Responsable maintenance TTA	Christophe Lasbories	MP 2, MP 6.1, MP 7, MP 8.1, MP 8.3, MP9, MP12, MP13, MP21			
17	Responsable sûreté des aéroports domestiques	Romain Ikai	MP2, MP 6.1, MP7, MP 8.1, MP 8.3, MP9, MP12, MP13, MP21			
18	Chargé de projets	Frédéric Prentout	MP2, MP 6.1, MP7, MP9, MP12			
19	Responsable Sûreté TTA	Ludovic De Greslan	MP2, MP 6.1, MP7, MP 8.1, MP8.3, MP9, MP12, MP13, MP21			
20	Responsable des infrastructures	Franck Bénéjean	MP2, MP 6.1, MP7, MP8.3, MP9, MP12, MP13, MP21			
21	Responsable Contrôle interne financier	Patricia Petersen	MP 4, MP 5, MP17, MP 18			
22	Comptable	Jeannette Qaeze	MP4, MP 5, MP 18			
23	Responsable Secréariat DG	Nicole Quintin	MP 4, MP 5, MP 17, MP 18			
27	Assistante de direction	Julie Guillaume	MP 5			
28	Assistante accueil	Karène Wagio	MP 5			
29	Assistante administrative et de formalités	Johanna Faatuarai	MP 5			
30	Juriste	Lou Deledda-Tramoni	MP 4, MP 5, MP 6.3, MP 8.5, MP 17, MP 18			
31	Responsable d'exploitation de Magenta	Sylvie Priou	MP2, MP 6.1, MP7, MP 8.1, MP 8.3, MP9, MP12, MP13, MP21			
32	Responsable d'exploitation de Lifou	Alexandre Brjosniovschi	MP2, MP 6.1, MP7, MP 8.1, MP 8.3, MP9, MP12, MP13, MP21			
33	Coordinatrice technique	Emilie Kasiran	MP2, MP 6.1, MP7, MP8.3, MP9, MP21			

**Bon pour délégation**

**Le Président**

**Bon pour délégation**

**Le Trésorier**

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

06 MAR. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

06 MAR. 2025

CONTROLE DE LEGALITE

## 7.2 Exécution

- MP EXE 1 : Signature et émissions de bons de commande et affermissement des tranches conditionnelles de marché.
- MP EXE 2 : Réception dans le cadre des marchés de service ou de fourniture : acte par lequel la CCI s'assure que les biens livrés ou les services exécutés ont bien été commandés et qu'ils sont conformes à la commande.
- MP EXE 3 : Représentation (pour les maîtrises d'œuvre et d'ouvrage) pour le compte de la CCI, y compris lors des opérations préalables à la réception des marchés de travaux.
- MP EXE 4 : Signature et réalisation de l'admission, de l'ajournement, du rejet, de la levée de réserve, de la réception partielle ou totale des marchés de travaux.
- MP EXE 5 : Autorisation du versement d'avances sur marchés.
- MP EXE 6 : Signature des recours aux garanties sur marchés (retenues de garantie, garanties à première demande et cautions personnelles et solidaires), à leur remplacement, et autorisation de procéder à la libération ou à la levée des garanties.
- MP EXE 7 : Signature et réalisation de tous les actes d'exécution des marchés, dont les ordres de service, les actes de sous-traitance, les mises en demeure, les décomptes, l'application, l'exonération ou la réduction des pénalités, la résiliation du marché, le règlement amiable des contestations et litiges, mise en jeu des garanties et responsabilités des constructeurs.

N° Ordre	Elu / Direction / Fonction / Service	Nom et Prénom du délégué	Objet / Acte	Montant Maximum	Terme - au plus tard le 31/12/2029	Modalités Particulières
1	Membre élu	Barbara Vlaeminck	MP EXE 1 à MP EXE 7	Dans la limite des crédits votés au budget.		
2	Directeur général	Charles Roger	MP EXE 1 MP EXE 2 MP EXE 3	Dans la limite des crédits votés au budget		
3	Directrice générale adjointe	Isabelle Coupey	MP EXE 1 MP EXE 2 MP EXE 3	5 000 000 XPF Dans la limite des crédits votés au budget.		En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur général.
4	Secrétaire générale	Lamia Stambouli	MP EXE 1 MP EXE 2 MP EXE 3	5 000 000 XPF Dans la limite des crédits votés au budget.		En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur général.
5	Directeur administratif et financier	Bernard Garin	MP EXE 1 MP EXE 3	1 000 000 XPF		
6	Directeur d'exploitation de l'aéroport de Nouméa – la Tontouta	Remi Berdoyes	MP EXE 1 MP EXE 7 MP EXE 2 MP EXE 3	500 000 XPF Dans la limite des crédits votés au budget.		
7	Directrice des systèmes d'information	Sandy Lecreur	MP EXE 2 MP EXE 3	Dans la limite des crédits votés au budget.		
8	Responsable du département technique TTA	Benoit Henry	MP EXE 1 MP EXE 7 MP EXE 2 MP EXE 3	500 000 XPF Dans la limite des crédits votés au budget.		MP EXE 1 : Exclusivement pour l'émission de bons de commande MP EXE 7 : Exclusivement pour l'application des pénalités Dans son domaine d'intervention

9	Chargé d'opérations techniques TTA	Robert Leroux	MP EXE 2 MP EXE 3	Dans la limite des crédits votés au budget.		MP EXE 3 : Dans leur domaine d'intervention  MP EXE 1 : Exclusivement pour l'émission de bons de commande MP EXE 7 : Exclusivement pour l'application des pénalités
10	Chargé d'opérations techniques TTA	Cédric Harbulot	MP EXE 2 MP EXE 3	Dans la limite des crédits votés au budget.		
11	Responsable Infrastructures Nouméa	Franck Bénéjean	MP EXE 2 MP EXE 3	Dans la limite des crédits votés au budget.		
12	Responsable du service support informatique	Aurélien Lhéritier	MP EXE 2 MP EXE 3	Dans la limite des crédits votés au budget.		
13	Responsable maintenance TTA	Christophe Lasbories	MP EXE 1 MP EXE 7 MP EXE 2 MP EXE 3	100 000 XPF Dans la limite des crédits votés au budget.		
14	Responsable infrastructures TTA	Sophie Baradat	MP EXE 1 MP EXE 7 MP EXE 2 MP EXE 3	500 000 XPF Dans la limite des crédits votés au budget.		MP EXE 1 : Exclusivement pour l'émission de bons de commande MP EXE 7 : Exclusivement pour l'application des pénalités
15	Responsable sûreté aéroportuaire	Ludovic De Greslan	MP EXE 1 MP EXE 7 MP EXE 2 MP EXE 3	100 000 XPF Dans la limite des crédits votés au budget.		MP EXE 1 : Exclusivement pour l'émission de bons de commande MP EXE 7 : Exclusivement pour l'application des pénalités
16	Responsable sûreté des aéroports domestiques	Romain Ikai	MP EXE 1 MP EXE 7 MP EXE 2 MP EXE 3	100 000 XPF Dans la limite des crédits votés au budget.		MP EXE 1 : Exclusivement pour l'émission de bons de commande MP EXE 7 : Exclusivement pour l'application des pénalités
18	Responsable d'exploitation de Magenta	Sylvie PRIOU	MP EXE 1 MP EXE 7 MP EXE 2 MP EXE 3	100 000 XPF Dans la limite des crédits votés au budget.		MP EXE 1 : Exclusivement pour l'émission de bons de commande MP EXE 7 : Exclusivement pour l'application des pénalités
19	Responsable d'exploitation de Lifou	Alexandre Brjosniovschi	MP EXE 1 MP EXE 7 MP EXE 2 MP EXE 3	100 000 XPF Dans la limite des crédits votés au budget.		MP EXE 1 : Exclusivement pour l'émission de bons de commande MP EXE 7 : Exclusivement pour l'application des pénalités
20	Coordinatrice technique	Emilie Kasiran	MP EXE 2 MP EXE 3 MP EXE 2 MP EXE 3	Dans la limite des crédits votés au budget. Dans la limite des crédits votés au budget.		Dans les limites de son périmètre d'intervention.

**Bon pour délégation**

**Le Président**





06-MAR. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

## 8 Délégations en matière de gestion des ressources humaines

- RH 1 : Recrutement (lancement de la procédure)
- RH 2 : Signature du contrat de travail et des avenants portant modification du contrat de travail
- RH 3 : Contrats d'intérim, conventions de stage, contrat d'apprentissage, attestation de stage, de scolarité ou de présence, certificat de formation
- RH 4 : Promotions, augmentations et primes exceptionnelles
- RH 5 : Primes autres qu'exceptionnelles
- RH 6 : Congés non rémunérés (notamment de formation, pour création ou reprise d'entreprise, sabbatique etc.) et formalités en fin de contrat hors licenciement (notamment courriers en réponse aux démissions)
- RH 7 : Acomptes sur salaires
- RH 8 : Procédure disciplinaire et sanction (notification incluse)
- RH 9 : Procédure de licenciement et licenciement (notification incluse)
- RH 10 : Correspondance et réunion avec les instances représentatives du personnel
- RH 11 : Attestations sociales, déclarations sociales, certificats de travail, et attestations de salaire (notamment perte de salaire CAFAT etc.)
- RH 12 : Représenter la CCI-NC lors des réunions avec les instances représentatives du personnel (IRP), mener les négociations avec les partenaires sociaux (notamment la négociation annuelle obligatoire, protocoles d'accords, y compris électoral, ...) et signer tous documents y afférents ou accords en résultant
- RH 13 : Représentation de la CCI-NC devant le tribunal du travail dans le cadre de contentieux opposant la CCI-NC au personnel salarié
- RH 14 : Validation du lot de virements de salaires mensuels après la signature du trésorier des états de paie
- RH 15 : Signature des ruptures conventionnelles de contrat de travail
- RH16 : Conventions de télétravail

N° Ordre	Elu / Direction / Fonction / Service	Nom et Prénom du délégataire	Objet / Acte	Montant Maximum	Terme – au plus tard le 31/12/2029	Modalités Particulières
1	Membre élue	Barbara Vlaeminck	RH1 à RH 13			
2	Directeur général	Charles Roger	RH 1, RH 2, RH 3, RH 5, RH 6, RH 7, RH 8, RH 9, RH 10, RH 11, RH 12, RH13, RH 15, RH16			
			RH 4			En cas d'absence ou d'empêchement des Vice- Présidents.
3	Directrice générale adjointe	Isabelle Coupey	RH 1, RH 2, RH 3, RH 5, RH 7, RH 8, RH 10, RH 11, RH 12, RH16			RH 2 exclusivement pour les contrats de formateurs et CDD
			RH 2, RH 4, RH 6, RH 9, RH 13, RH 15			En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur général
4	Secrétaire générale	Lamia Stambouli	RH 1, RH 2, RH 3, RH 5, RH 7, RH 8, RH 10, RH 11, RH 12, RH16			RH 2 exclusivement pour les contrats de formateurs et CDD
			RH 2, RH 4, RH 6, RH 9, RH 13, RH 15			En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur général

N° Ordre	Elu / Direction / Fonction / Service	Nom et Prénom du délégué	Objet / Acte	Montant Maximum	Terme – au plus tard le 31/12/2029	Modalités Particulières
5	Directrice des ressources humaines	Agnès Louveau	RH 2, RH 3, RH 7, RH 10, RH 11, RH16			RH2 exclusivement pour les contrats de formateurs
			RH 2, RH 5, RH 12, RH 13, RH 15			En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur général, de la directrice générale adjointe et de la Secrétaire générale
7	Responsable du développement RH	Virginie Petit	RH 2			Pour RH 2 : exclusivement pour les CDD et les contrats des formateurs.
			RH2, RH5, RH12, RH15, RH16			Pour RH 2, RH5, RH12 ET RH15 en cas d'absence du Directeur Général, de la directrice générale adjointe , de la secrétaire générale et de la directrice des ressources humaines
			RH 3, RH 7, RH 10, RH 11, RH 13, RH 14			Dans les limites de son périmètre d'intervention
8	Directeur administratif et financier	Bernard Garin	RH 7, RH 11, RH 13, RH 14			Dans les limites de son périmètre d'intervention
9	Directrice des opérations	Gaëlle Cali	RH 3			Dans les limites de son périmètre d'intervention.
12	Responsable ingénierie de formation	Céline Cardinaud	RH 3			Dans les limites de son périmètre d'intervention.
13	Responsable des écoles	David Leclerc	RH 3			Dans les limites de son périmètre d'intervention.
14	Responsable relation entreprises	Laurent Garcia	RH 3			Exclusivement pour les attestations de stage, de scolarité et de présence et certificats de formation.
15	DRH	Christine Philippon Tiffen Leroi Juliette Rezé	RH 11			Exclusivement pour les certificats de travail, et attestations de salaire et sociales.
			RH 14			Dans la limite de son périmètre d'intervention.

**Bon pour délégation**

**Le Président**



06 MAR. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

## 9 Autres délégations

- AD 1 : Signature des demandes de permis de construire et de déclaration des travaux.
- AD 2 : Attestations, déclarations et formalités fiscales.
- AD 3 : Formalités auprès de la CNIL, dépôts de marques, brevets, noms de domaine et formalités auprès de l'INPI ou assimilé.
- AD 4 : Opérations postales, dont signature des accusés de réception.
- AD 5 : Dépôt de plainte pour le compte de la CCI-NC, représentation de la CCI-NC devant les tribunaux à l'occasion d'audiences ne nécessitant pas la présence d'un avocat.
- AD 6 : Signatures déposées pour carnet ATA et certificats d'origine.
- AD 7 : Représentation pour le compte de la CCI-NC et réception dans le cadre des contrats de prestations de services ou de fournitures hors marchés publics : acte par lequel la CCI-NC s'assure que les biens livrés ou les services exécutés ont bien été commandés et conformes à la commande.
- AD 8 : Représentation pour le compte de la CCI-NC (y compris lors des opérations préalables à la réception des marchés de travaux) et le cas échéant signature et réalisation de l'admission, de l'ajournement, du rejet, de la levée de réserves, de la réception partielle ou totale d'une commande de travaux hors marchés publics.
- AD 9 : Représentation de la CCI-NC lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des copropriétaires de l'immeuble « Jules Garnier », situé 13 rue de la Somme et 28, rue du Général Mangin, 98800 Nouméa.
- AD 10 : Gestion des contrats de téléphonie (fixe et mobile) et Internet : création, modification et suppression.
- AD 11 : Signature des autorisations d'utilisation des véhicules de service.
- AD 12 : Administration des certificats SWIFT.
- AD 13 : Signature des conventions de formation adossées aux contrats d'alternance.
- AD 14 : Signature des récépissés de notification d'actes d'huissier.
- AD 15 : Etat des lieux d'entrée et de sortie d'un bien immobilier.
- AD 16 : Autorisations d'activité sur les aéroports.

N° Ordre	Elu / Direction / Fonction / Service	Nom et Prénom du délégataire	Objet / Acte	Montant Maximum	Terme - au plus tard le 31/12/2029	Modalités Particulières
1	Membre élu	Barbara Vlaeminck	AD 1 à AD 11			
2	Directeur général	Charles Roger	AD 1 à AD 12, AD 14, AD 15, AD 16			
3	Directrice générale adjointe	Isabelle Coupey	AD 1 à AD 12, AD 14, AD 15, AD 16			
4	Secrétaire générale	Lamia Stambouli	AD 1 à AD 12, AD 14, AD 15, AD 16			
5	Directeur administratif et financier	Bernard Garin	AD 2, AD 4, AD 5, AD 7, AD 8, AD 9, AD 10, AD 11, AD 12, AD 14, AD 15			
6	Directeur d'exploitation de l'aéroport de Nouméa – la Tontouta	Remi Berdoyes	AD 2, AD 4, AD 5, AD 7, AD 8, AD 11, AD 15, AD 16			Dans les limites de son périmètre d'intervention
7	Directrice des aéroports domestiques	Letisia Tuita	AD 2, AD 4, AD 5, AD 7, AD 8, AD 11, AD 15, AD 16			Dans les limites de son périmètre d'intervention
8	Directrice des opérations	Gaëlle Cali	AD 6, AD 15			
9	Directrice des systèmes d'information	Sandy Lécureur	AD 5, AD 7, AD 8, AD 10			Dans les limites de son périmètre d'intervention
10	Directrice des affaires juridiques	Jennifer Martin-Rodriguez	AD 3, AD 5, AD 14			

N° Ordre	Elu / Direction / Fonction / Service	Nom et Prénom du délégataire	Objet / Acte	Montant Maximum	Terme - au plus tard le 31/12/2029	Modalités Particulières
11	Directrice des opérations TTA	Laure Aubin	AD2, AD 4, AD 5, AD 7, AD 8, AD 11			Dans les limites de son périmètre d'intervention
12	Responsable développement commercial et projets	Lionel Terrisse	AD 7, AD 8, AD 15			Dans les limites de son périmètre d'intervention
13	Responsable du département avis, commerce, tourisme et commerce extérieur	Valérie Maton	AD 6			
14	Responsable gestion des entreprises	Benoît Dunoguès	AD 6, AD 15			
15	Chargée de clientèle CFE	Sophie Sarengat	AD6			Uniquement pour la signature des carnets ATA à directive CCI France où la personne réalisant le carnet doit le signer
16	Chargée de clientèle CFE	Soraya KAI	AD6			Uniquement pour la signature des carnets ATA → directive CCI France où la personne réalisant le carnet doit le signer
17	Responsable des infrastructures TTA	Sophie Baradat	AD 5, AD 7, AD 8, AD 15			Dans les limites de son périmètre d'intervention
18	Responsable du département technique TTA	Benoît Henry	AD 2, AD 5, AD 7, AD 8, AD 15			Dans le les limites de son périmètre d'intervention
19	Chargé d'Opérations techniques TTA	Robert Leroux	AD 5, AD 7, AD 8			Dans le les limites de son périmètre d'intervention
20	Chargé d'Opérations techniques TTA	Cédric Harbulot	AD 5, AD 7, AD 8			Dans le les limites de son périmètre d'intervention
21	Responsable sûreté TTA	Ludovic De Greslan	AD 5			Dans le les limites de son périmètre d'intervention
22	Responsable des opérations aéroportuaires TTA	Hervé Gané	AD 5			Dans le les limites de son périmètre d'intervention
23	Responsable maintenance TTA	Christophe Lasbories	AD 7, AD 8			Dans le les limites de son périmètre d'intervention
24	Responsable des infrastructures	Franck Bénéjean	AD 5, AD 7, AD 8, AD 9, AD 15			Dans le les limites de son périmètre d'intervention.
25	Responsable du service support informatique	Aurélien Lhéritier	AD 7, AD 8			
26	Responsable d'exploitation Magenta	Sylvie Priou	AD 4, AD 5, AD 15			Dans le les limites de son périmètre d'intervention
27	Responsable d'exploitation de Lifou	Alexandre Brjosniovschi	AD 4, AD 5, AD 15			Dans le les limites de son périmètre d'intervention
28	Responsable des écoles	David Leclerc	AD 5, AD 13			Dans le les limites de son périmètre d'intervention
29	Responsable Secrétariat DG	Nicole Quintin	AD 4, AD 14			
30	Assistante de direction	Julie Guillaume	AD 4			
31	Agences	Isabelle Chenu	AD 4, AD 15			
32	Responsable contrôle interne financier	Patricia Petersen	AD 4			
33	Responsable sûreté des aéroports domestiques	Romain Ikai	AD5			Uniquement pour le dépôt de plainte pour le compte de la CCI-NC
34	Responsable du système de gestion de la sécurité aéroportuaire	Yvanne Ukeiwé	AD5			Uniquement pour le dépôt de plainte pour le compte de la CCI-NC
35	Assistante administrative TTA	Lysiane Thélise	AD 4			
36	Assistante administrative sûreté TTA	Carine Bride	AD 4			
37	Assistante accueil et secrétariat	Glenda Brukoa	AD4			
38	Assistante accueil	Karène Wagio	AD 4			

N° Ordre	Elu / Direction / Fonction / Service	Nom et Prénom du délégataire	Objet / Acte	Montant Maximum	Terme - au plus tard le 31/12/2029	Modalités Particulières
39	Conseiller apprentissage	Yoan Pitance	AD 13			Dans le les limites de son périmètre d'intervention.
40	Conseiller apprentissage	Ornella Pereira da Silva	AD 13			Dans le les limites de son périmètre d'intervention.
41	Juriste	Lou Deledda-Tramoni	AD 5			Dans le les limites de son périmètre d'intervention.
42	Assistante administrative des aéroports domestiques	Alexandra Delefortrie	AD 4			

**Bon pour délégation**

**Le Président**

